



socialement vôtre

10 arguments en faveur de la loi sur les allocations familiales

Le PS dit OUI à la loi fédérale sur les allocations familiales ...

1. ... parce qu'il faut en finir avec la jungle des allocations familiales.

Les allocations familiales étant du ressort des cantons, il existe plus de 50 systèmes différents en Suisse. Mais 250'000 enfants ne touchent pas d'allocations. C'est injuste ! La nouvelle loi corrige cette inégalité en introduisant le principe « un enfant, une allocation ». Elle fixe ainsi des allocations minimales de 200 francs par enfant et de 250 francs par jeune en formation.

2. ... parce que les enfants ne doivent plus être un risque de pauvreté.

Les enfants ont besoin d'amour, mais pas seulement. Les enfants sont aujourd'hui le premier risque de pauvreté en Suisse. 250'000 enfants grandissent dans des familles qui connaissent des difficultés financières. Grâce à l'harmonisation des allocations familiales, la situation de ces familles à revenu modeste va nettement s'améliorer.

3. ... parce que les familles apportent beaucoup à notre société.

Les personnes qui éduquent des enfants apportent beaucoup à notre société : transmission de valeurs, renforcement de la cohésion sociale. Comme il y a de moins en moins d'enfants, l'apport des familles devient toujours plus important ; il doit donc aussi être reconnu sur le plan financier. Pour véritablement soutenir les familles, il faut des allocations familiales équitables.

4. ... parce que les personnes qui travaillent à temps partiel ont des enfants à temps complet !

Dans certains cantons, les personnes travaillant à temps partiel ne reçoivent que des allocations partielles : si elles travaillent à 50%, elles touchent une demi allocation. Mais leurs enfants n'ont pas besoin de deux fois moins d'habits et de nourriture. Chaque enfant coûte autant. Avec la nouvelle loi, tous les enfants donneront droit à une allocation entière.

5. ... parce que les enfants représentent notre avenir.

Et le futur des enfants, c'est avant tout une bonne formation. Mais la formation n'est pas gratuite. A l'avenir, les jeunes en formation auront droit à une allocation mensuelle de 250 francs au moins. Il est juste que la société contribue à financer les coûts de formation des générations futures.



socialement vôtre

6. ... **parce que la solidarité entre générations n'est pas à sens unique.**

Aujourd'hui, 1,7 millions d'enfants vivent en Suisse. C'est d'elles et d'eux que dépend notre prospérité future et l'avenir de notre prévoyance vieillesse. Notre société doit donc prendre ses responsabilités à l'égard du premier comme du troisième âge.

7. ... **parce que l'économie en profite.**

Les ménages avec enfants ont incontestablement moins d'argent à disposition que les personnes qui n'en ont pas. Cela a aussi un impact négatif sur le développement économique de la Suisse. Grâce à l'harmonisation des allocations, le budget des familles sera renforcé. Avec, pour conséquence, l'injection de plus d'argent dans le cycle économique.

8. ... **parce que le système a déjà fait ses preuves.**

Dans la branche agricole, le principe d'une allocation unique par enfant est en vigueur depuis longtemps. L'expérience est d'ailleurs particulièrement positive puisque alors que la charge administrative est moindre, le bénéfice social des allocations est considérable. Ce système doit donc être étendu à tous les enfants et pas seulement à ceux des familles paysannes

9. ... **parce que la loi est un compromis raisonnable.**

Le projet qui prévoit des allocations équitables d'au moins 200 francs par enfant et de 250 francs par jeune en formation représente une solution minimale. Elle rallie une majorité au sein de l'ensemble de la classe politique – à l'exception notable de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Les cantons qui – aujourd'hui déjà – versent des montants plus importants auront tout loisir de le faire encore à l'avenir.

10. ... **parce qu'il y a déjà 14 ans que le Parlement a donné son feu vert.**

C'est en 1992 que le Conseil national a accepté de donner suite à une initiative parlementaire de la conseillère nationale socialiste Angeline Fankhauser. Après 14 ans de débats, il est donc plus que temps que le principe « un enfant, une allocation » entre enfin en vigueur.